

« Les échos de la Rubanerie »

numéro 85 – Mai 2017

Bulletin de liaison et d'informations du Musée de la Rubanerie cominoise, rue des Arts, 3, 7780 Comines-Warneton. larubanerie@yahoo.fr

De la profondeur du vide...

Dans l'art roman, une caractéristique incontournable a pour dénomination latine « horror vacui », c'est-à-dire « l'horreur du vide », en français. Ce concept s'y applique à une surcharge volontaire de décor dans un but purement narratif. Quoi de plus normal pour une civilisation essentiellement régie par l'oralité ?

Par contre, ce qui surprend plus, c'est la recrudescence de ce genre de rhétorique (toutefois vidée de sa substance) chez le *vulgum pecus* contemporain. Dans ce cas, l'horreur du vide s'applique à une carence sémantique doublée d'une prétention portée par une personne qui ferait mieux de réfléchir tout bas ! C'est un peu l'actualisation de l'épisode mythologique du tonneau des Danaïdes, l'ivresse de l'imbécillité en plus !

Car force est de constater que la vacuité (surtout si elle est guidée par une suffisance sans pareil) s'avère délétère ! En effet, il est connu que « la culture, c'est comme la confiture : moins on en a, plus on l'étales. »

Défendre l'offre culturelle et permettre au plus grand nombre d'y avoir intelligemment accès, permet de vaincre cet écueil et, surtout, de mettre au pinacle la démocratie, faute de quoi l'on risque de casser la machine à penser et d'éloigner définitivement l'être humain de son droit fondamental au savoir. A méditer !

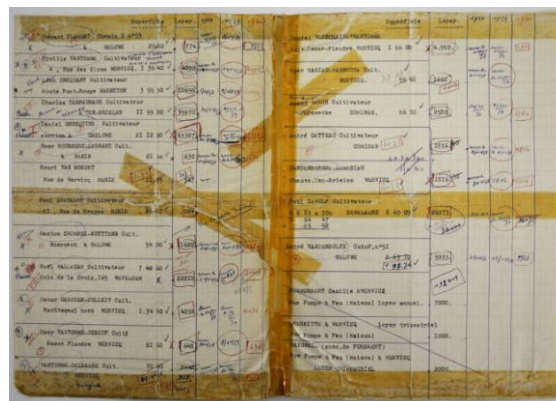
Olivier CLYNCKEMAILLIE
Conservateur du Musée de la Rubanerie cominoise



« A l'Iris », une marque de fabrique de sergés croisés extra créée à Comines-France chez Derville et Delvoeye vers 1920.

Naturellement ruban !

A partir du 20 mai, le Musée de la Rubanerie cominoise présentera, en cheville avec l'année à thème du réseau Proscitec-Patrimoines et Mémoires des Métiers, « Naturellement ruban ! », sa nouvelle exposition annuelle. A cette occasion, les vitrines de l'institution chercheront à témoigner des rapports pluriels que l'industrie du textile étroit à Comines a entretenu avec son environnement en particulier, et la nature au sens plus large. Pour ce faire, cinq nouveaux panneaux didactiques réalisés par le Musée et dédiés aux thèmes de l'eau, des fleurs, des animaux et de l'utilisation de la terre, viendront baliser les différentes sections.



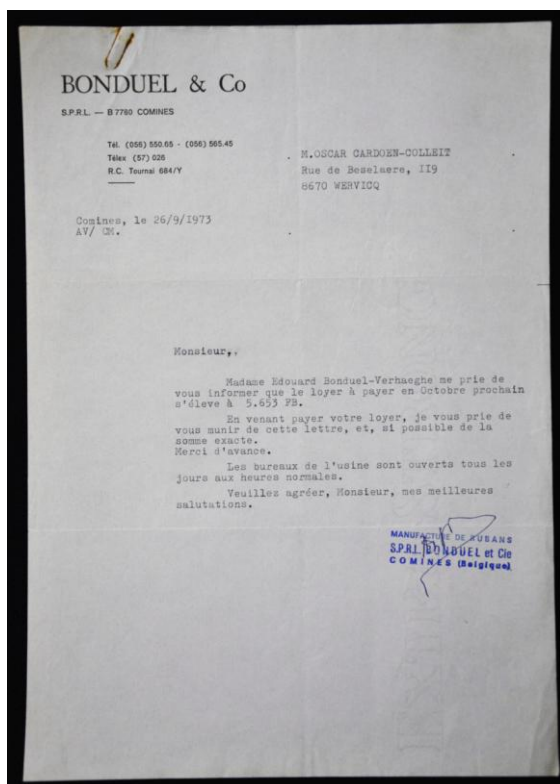
Fermages de la rubanerie Plovier en 1966 (Coll. MRc)

Une première illustration de ce partage entre industrie et environnement réside dans les fermages de la rubanerie Plovier. En effet, pour le grand public, l'usine textile se résume à ses bâtiments, ses machines et sa production. Pourtant, afin de se réserver une poire pour la soif et d'assurer un avenir des plus prospères, les patrons rubaniers comme ceux d'autres industries, ont créé des sociétés immobilières, à l'image de celle appartenant à la rubanerie Plovier (Comines-Belgique), fondée en 1910 et aujourd'hui connue sous le nom d'Eclair-Prym (après passage de témoin de la famille de Joseph Plovier à celle des Edouard Bonduel père et fils).

Les pièces justificatives les plus parlantes sont les registres de comptes (où la part des loyers perçus mais aussi les profits et les apports

personnels des dirigeants témoignent de l'importance d'une réserve foncière conséquente), les extraits bancaires de la firme et de ses actionnaires dirigeants mais aussi les fermages.

Ces derniers consistent en des terrains, bâtis ou non, mis à disposition de tiers moyennant un loyer fixe dont le montant est déterminé annuellement par les autorités sur la base de la qualité des biens mis en location et de la durée du bail consenti (à l'inverse, le métayage est un système locatif pour lequel le propriétaire des terres percevra une part des produits de l'exploitation).



Loyer mensuel d'un fermage de chez Bonduel en 1973.

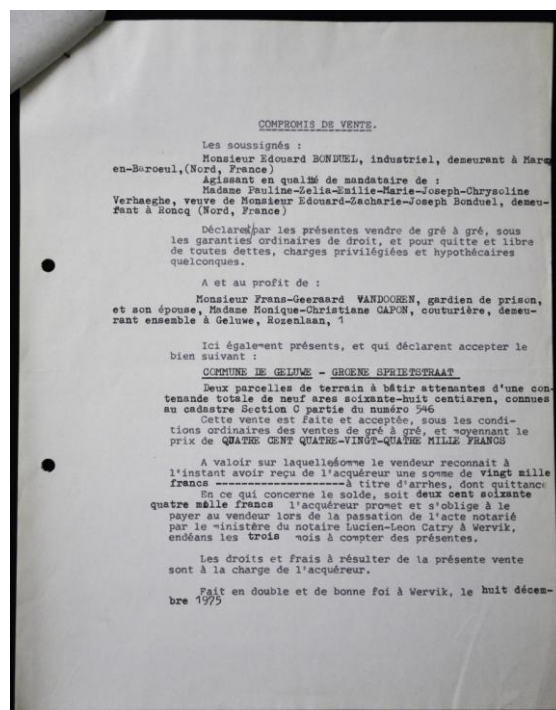
Le bail à ferme, apparu vers le XIIIe siècle, procède du droit médiéval. Régi dès l'indépendance de la Belgique par le Code civil de 1804, il est défini en profondeur pour la première fois en 1929 et voit ses dispositions évoluer entre 1951 et 2014.

En France, le 13 avril 1946, le fermage et le métayage ont connu une grande révolution puisqu'une loi, similaire à celle existant en Belgique, leur a été dédiée. En effet, elle fixe un statut pour le fermage : la durée minimale du bail est portée à neuf ans, renouvelé si le fermier le désire ; le propriétaire ne peut contester le droit au renouvellement du bail que s'il veut reprendre l'exploitation à son

compte ; en cas de vente de la terre, le fermier a un droit de préemption ; enfin, s'il quitte la terre qu'il a mise en valeur, il a droit à des indemnités de sortie mesurées en fonction des améliorations apportées

Quand la nécessité se fait sentir, les biens immeubles affermés (c'est-à-dire faisant partie du fermage) peuvent être récupérés par l'entreprise puis vendus ou employés à d'autres fins (par exemple pour construire une usine plus moderne, comme le fit Bonduel en 1985, quittant les bâtiments de la chaussée de Wervik pour une ancienne pâture lui appartenant située avenue de la SIDEHO, dans la zone industrielle).

Il va de soi que tous ces biens et fermages s'avèrent décisifs, notamment lors de construction de nouvelles unités de production, d'agrandissements, de recapitalisation des avoirs... En ce sens, les documents de la rubanerie Plovier-Bonduel constituent des exemples de premier plan pour l'étude de la gestion d'une société.



Compromis de vente d'un terrain appartenant à la rubanerie Bonduel daté de 1975 (coll. MRC).

Musée de la Rubanerie cominoise
Centre de la Rubanerie cominoise asbl
 Rue des Arts, 3, 7780 Comines-Warneton
 Tél : 056/ 58 77 68 ou 056/ 48 55 95
museedelarubanerie.comines@yahoo.fr ou larubanerie@yahoo.fr
 Editeur responsable : O. Clynckemaillie, rue des Arts, 3, 7780 Comines-Warneton

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du Ministère du Tourisme de Wallonie.
 Le Musée de la Rubanerie cominoise a obtenu le label « Wallonie Destination Qualité I ».